

Cachet et Numéro de l'établissement

RNE

--	--	--	--	--	--	--	--

- Post 3^e pour affectation de mai : retour avant le **4 mai 2018***
- Post 3^e affectation juin : retour avant le **23 mai 2018***
- Post 2^{de} : retour avant le **23 mai 2018***

* cocher la case correspondante

N° INE : Nom : Prénom :

Date de naissance : _ / _ / _ _ _ _ Sexe : M F Scolarité 2017/2018 : Classe.....

Nom et qualité du représentant légal :

Adresse : Code postal :

Ville : Tel :

E-mail :@.....

MOTIF DE LA DEMANDE

*cocher la ou les case (s) correspondant à la situation

- Elève en situation de handicap**
- En scolarisation individuelle
- Bénéficiaire d'un dispositif ULIS
- En établissement médico-social
- Situation médicale particulière**
- Situation sociale particulière**
- Parcours spécifique**
- Candidature de mai post 3^e
- Candidat ayant refusé une orientation en SEGPA
- Dispositif relais
- UPE2A
- DIMA
- Elève pour lequel le CAP constitue la qualification la plus envisageable
- DAQIP
- 3^e SEGPA ou 3^e scolarisé dans des dispositifs spécifiques postulant à l'entrée en 2^{de} pro ou 1^{re} année de CAP à exigences particulières
- Redoublant ou maintenu de 3^e ou de 2^{de} dont l'affectation présente un caractère prioritaire
- Autres**
- Candidat demandant un maintien ou une réorientation vers une formation post-3^e :
- candidat de 2^{de} GT ou 2^{de} pro demandant une formation post 3^e de la voie pro pour lesquels cette poursuite d'étude constitue la voie privilégiée vers la qualification
- candidat en 1^{re}
- candidat déjà diplômé
- Candidat demandant une formation post 2^{de}
- candidat déjà diplômé
- Allophones
- Autres (précisez).....

AVIS DE LA COMMISSION RÉUNIE PAR MME OU M. L' IA-DASEN

 Favorable à la prise en compte de la candidature

La saisie sera effectuée par l'établissement d'origine mais cela ne préjuge en rien de l'affectation.

 Candidature non prioritaire qui ne pourra être examinée qu'à la commission d'ajustement de Juillet Défavorable à la poursuite d'études envisagée, pour les motifs suivants :

DOCUMENTS A FOURNIR SELON LA SITUATION **Elève en situation de handicap**

- Geva-Sco et tout élément pouvant éclairer la situation du jeune
- Notification MDPH

 Situation médicale OU sociale

- Bulletins périodiques de l'année en cours
- Sous pli cacheté : éléments d'ordre médical ou social

 Itinéraires particuliers et demandes non cohérentes

- Bulletins périodiques de l'année en cours
- Sur document libre : éléments concernant le projet, en particulier les éventuels stages effectués
- Pour un élève de SEGPA candidat à l'entrée en 2^{de} pro, tout élément de construction de projet avec inclusion dans les classes de collège

 Demande d'autorisation à participer à l'affectation anticipée en CAP

- Bulletins périodiques de l'année en cours
- Mesures d'accompagnement
- Préconisations (ex : saisine CDOEA)
- Pour un élève allophone scolarisé ou non dans une UPE2A : joindre le document de bilan de suivi de l'élève élaboré par le CASNAV et tout élément de construction de projet avec inclusion dans les classes.

ÉLÉMENTS QUE L'ÉLÈVE OU SA FAMILLE SOUHAITE PORTER A LA CONNAISSANCE DE LA COMMISSION :

Précisez si une immersion a été réalisée en LP ou CFA.

Date et signature :

Avis du psychologue de l'éducation nationale :

Nom :

Date et signature :

Avis du professeur principal et/ou du coordonnateur ULIS : *(Descriptifs des démarches engagées par l'élève pour construire son projet d'orientation)*

Nom :

Date et signature :

Avis circonstancié du chef d'établissement *(Mesures d'accompagnement mises en œuvre par l'équipe éducative)*

Nom :

Date et signature :

DEMANDES D'AFFECTATION DE L'ÉLÈVE ET DE SA FAMILLE

Pour les candidats demandant à entrer en CAP, il est recommandé de faire plusieurs vœux

VŒU 1	VŒU 2	VŒU 3
formation	formation	formation
spécialité ou série	spécialité ou série	spécialité ou série
Etablissement public demandé (nom et lieu)	Etablissement public demandé (nom et lieu)	Etablissement public demandé (nom et lieu)
Date :		Signature du ou des représentants légaux :

Le dossier complété doit être retourné avec les pièces justificatives à la DSDEN du département de l'établissement demandé en 1^{er} vœu.

Attention : Pour les dossiers constitués au titre du handicap, une copie sera adressée par courrier à chaque DSDEN pour les vœux 2 et 3.